



ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DÉPARTEMENT RELATIONS ET INNOVATIONS SOCIALES

SITE ANGERS-CHOLET

Suivi par : **Marine Agostini – Célia Barbot**

02 41 05 20 30

marine.agostini@caissedesdepots.fr

Relevé d'observations des OS lors du groupe préparatoire commun du 23 juin 2021 en vue du CSSCTLA du 28 juin 2021 et du CLUA du 6 juillet 2021

Participants au groupe de travail préparatoire :

Représentants syndicaux :

CGT : K. Blanvilain, E. Mellinger, A. Douarin

CFDT: A. Feret, A. Loiseau

UNSA : N. Trubert, P. Vincent-Lasbats, P. Dioum

Représentants de l'administration :

H Gerbet, V. Auffret, A Bacchi, Ph Robert, M. Guillier, M Agostini

A Cartron, Ph. Palluau, V. Drouin Delaby pour le dossier « spécialisation du site de Cholet sur la liquidation – transfert des activités de l'unité action sociale sur Angers »

N. Scassola pour le dossier évolution du service comptable de la direction des finances

D. Sanchez pour le dossier évolution du service juridique

Gpe prépa commun 15h à 18h

- OdJ CSSCTLA : Intégrer dans l'ordre du Jour du CSSCTLA du 28/06 pour information : « actualisation du calendrier des visites 2021 »
- Supprimer le point « validation du PV du CSSCTLA du 08/04 », N. Trubert a indiqué une qualité rédactionnelle de moins bonne qualité, pour cette raison il lui faudra du temps pour le valider.
- Point « spécialisation du site de Cholet sur la liquidation et Transfert action sociale sur Angers » :
A Cartron précise que deux dossiers distincts ont été réalisés l'un pour le CSSCTLA l'autre pour le CLUA (tous deux actualisés pour le CSSCTLA du 28.06.21 et le CLUA du 06.07.21)
V. Drouin Delaby commente les documents. Suite à la présentation :
 - Les OS demandent qu'en cas d'intérim du responsable de site, le désigné soit présent sur le site de Cholet. Le chargé d'intérim devra être formé sur la responsabilité de site (incendie, inondation...) *Réponse direction : oui*
 - Revoir les aménagements des équipes affiliés sur Cholet : demande de suppression de la séparation physique qui distinguait la localisation des équipes affiliés des équipes action sociale
La structure des locaux du site de Cholet ne permet pas d'éviter cette séparation physique. Un bilan sera réalisé au premier semestre 2022 pour réajuster si besoin l'organisation de l'unité PAG270, ce qui pourrait amener à une réflexion sur un réaménagement éventuel des bureaux.
 - P. 12, tenue d'entretiens, demandent un retour des entretiens individuels (points positifs, craintes exprimées, qu'est-ce qui a motivé les choix d'aller sur Angers, de rester sur Cholet...) et quelles actions s'en suivent *le médecin a tenu des entretiens, n'a pas identifié de détresse psychologique, étonnement et interrogation dans la soudaineté de l'annonce vers toutes les équipes en même temps, crise de*

confiance vers les décideurs. H. Gerbet propose que l'on communique la liste des questions RH posée et les réponses apportées lors de la rencontre à laquelle elle avait participé. Remarque : liste des questions et réponses est intégrée dans le support du 28 juin CSSCTLA et présentée aux OS

Les collaborateurs de l'unité PAG270 ont souligné la réduction des natures d'activité exercées sur le site de Cholet. La réponse apportée a été que le travail à distance désormais possible permet de faire participer les collaborateurs choletais à des activités exercées par des collaborateurs angevins. Ainsi par exemple, 2 collaborateurs choletais apportent un renfort ponctuel au groupe des PA sur l'activité élus. Depuis le 1^{er} juin, 1 collaboratrice participe aux actions de fiabilisation des comptes de droit dans le cadre du projet RGPU. Il a été également signalé qu'ils pouvaient postuler sur certains postes, celui de gestionnaire PA par exemple, tout en restant sur le site de Cholet, à condition toutefois de venir sur le site d'Angers toutes les semaines pour rencontrer les autres membres du groupe.

- ⊖ *Comment sont envisagées les présentations entre le nouvel RU et les équipes ? Participation en juin à plusieurs réunions par teams avec le nouvel RU (présentation et échanges avec les équipes)*
- *Si un collaborateur souhaite revenir sur sa décision de mobilité sur Angers, est-ce que cela sera possible ? La réponse d'A. Cartron est oui.*
- *Quel suivi en termes d'accompagnement de suivi pour les collègues qui arrivent sur Angers et pour les 2 collègues qui restent sur Cholet ? très important travail de conduite du changement réalisée par la direction*
- *Quel plan de formation est envisagé ? Le plan de formation est celui qui est dispensé pour tout nouvel arrivant ; joindre le plan de formation. Il est clair qu'aucun collaborateur ne souffrira d'un manque de formation, parce qu'il s'agit d'assurer la production au mieux.*
- *Relancer les dialogues collectifs pour ces équipes qui évoluent oui*
- *Quid étude sur tiers lieu à Cholet, H. Gerbet répond que l'idée de tiers lieu n'est pas retenue*
- *Quid de la pérennité de Cholet qui se retrouve avec un nombre d'occupants en diminution absolument pas remise en cause*
- *Est-il envisagé l'usage de véhicule de service pour les choletais amenés à venir travailler à Angers : Non, problème fiscal*
- *Demande de facilitation des déplacements de Cholet vers Angers (coûts supplémentaires péage ? ...) pas de demande des agents*
- *Combien de demandes de télétravail ont été enregistrées de la part de ces collègues ? y a-t-il des refus ? si oui pour quels motifs ? à communiquer. Il est précisé que le télétravail 3 jours pour ceux qui l'ont demandé débutera en décembre à leur demande, ils seront en télétravail 2 jours jusqu'à fin novembre pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et construire le collectif de travail. Informations intégrées pour PAG320 dans le support actualisé du CSSCTLA et présentées aux OS lors de cette instance du 28 juin*
- *Proposer le nom d'un membre OS du CSSCTLA pour participer à la visite du 8 juillet, S. Baulu est conviée. Demande de la présence de l'assistant de prévention. L'accord est donné*
- *BDE réservée sur 3 postes affiliés ? pourquoi, seront ils pourvus par des RSC ? les postes de gestionnaire de liquidation sur Cholet sont en BDE ouverte, les postes sur action sociale sont en BDE réservée en raison de la vingtaine des candidatures initiales sur BDE ouverte (A Bacchi).*
- *Un dossier plus complet était attendu*

- Evolution du service comptable de la direction finances. S. Scassola responsable du département présente le document
 - o Demande les éléments de charge (volume d'activité), d'intérim en cas d'absence du gestionnaire, éléments qui n'apparaissent pas au dossier *la responsable veillera à la bonne prise en charge des activités, notamment grâce à la polyvalence déjà détenue par les équipes en place. La répartition équilibrée de la charge de travail a été examinée collectivement.*
 - o Quid du périmètre de responsabilité (Paris/Bordeaux/Paris) de la responsable du département qui sera aussi responsable de service *c'est un choix d'organisation, la responsable veut prendre le temps de voir comment cela se passera avec bilan dans quelques mois*
 - o Question sur la PVO du responsable, est-ce que le RS qui passe RU bénéficiera bien de l'ICPVO ? *les RH sont saisies de la demande*
 - o L'UNSA indique ne pas être favorable à la micro unité (un RU et une personne)
 - o Quid de l'accompagnement au changement, *la responsable rencontre régulièrement les équipes et se déplace sur Angers*
 - o Pourquoi l'instance parisienne n'a-t-elle pas été saisie pour une présentation du dossier pour information ? *les relations sociales ont été questionnées*

- Evolution service juridique. D. Sanchez commente le dossier
 - o Les Os souhaitent la fiche de poste de l'adjoint au RS et la fiche de poste de l'adjoint au RU qui ne figurent pas dans la bourse de l'emploi *H. Gerbet répond qu'elle n'y est pas favorable sauf lorsqu'il s'agit d'une création de poste (en l'occurrence communiquer la fiche)*
 - o Demande d'examen de l'attribution de la PVO et de l'ICPVO relative aux changements de postes des responsables du service concerné *la Rh est saisie de la demande*

- Points divers
 - o Demande de mise à jour de la fiche « retour après un arrêt maladie de longue durée », le médecin indique qu'il a des difficultés à connaître la date de reprise d'un agent
 - o Demande de faire mieux connaître Malika Limane, son rôle...pas assez sollicitée ; *sera rappelé dans le prochain Flash info sur la crise sanitaire*
 - o Demande de clarification sur la question de l'UNSA d'obtenir une présentation du nouveau dispositif courrier (regarder sur le PV de l'instance qui contenait la présentation du secteur courrier)
 - o Demande d'éclairage sur la date de démarrage des dispositifs de télétravail : 1^{er} juillet ? 1^{er} septembre ? apporter ces informations aux managers afin qu'ils précisent ces dates vers leurs équipes.